



Assemblée générale

Distr. générale
7 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 57 de l'ordre du jour

Réduction des budgets militaires

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Mehmet **Samsar** (Turquie)

1. Le point de l'ordre du jour intitulé « Réduction des budgets militaires » était inscrit à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 35/142 B de l'Assemblée, en date du 12 décembre 1980.
2. À sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire ce point à son ordre du jour et de renvoyer à la Première Commission.
3. À sa 1re séance, le 27 septembre 2002, la Première Commission a décidé de tenir un débat général sur tous les points consacrés au désarmement et à la sécurité internationale qui lui sont renvoyés, notamment les points 57, 58 et 60 à 73. Ce débat général s'est tenu de la 2e à la 10e séance du 30 septembre au 4 octobre et les 7, 9 et 10 octobre (voir A/C.1/57/PV.2-10). Ces questions ont fait l'objet d'entretiens thématiques et des projets de résolution ont été présentés et examinés de la 11e à la 16e séance, du 14 au 18 octobre (voir A/C.1/57.PV.11 à 16). La Commission s'est prononcée sur tous les projets de résolution, de sa 17e à sa 23e séance, du 21 au 23 octobre et les 25, 28 et 29 octobre (voir A/C.1/57/PV.17 à 23).
4. Pour procéder à l'examen de la question, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général concernant l'information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires (A/57/263 et Add.1).
5. Aucune proposition n'a été présentée et la Commission n'a pris aucune décision à propos de cette question.

